



Séance du conseil municipal du mardi 3 avril 2018

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le jeudi 29 mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures trente.

Présents : MM. MORIN, COSTENTIN, JEAN, RIVIER, Mme GRATIEN,
Mmes CARRILLO, MORTARA, RENARD,
M. DARTIGOEYTE, SANCHEZ,

Absents excusés : MM. DEGUDE, JOLYS, VERGNAUD

Secrétaire de séance : M. DARTIGOEYTE

1 – Vote du Compte Administratif 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		69 177.70 €	49 719.56 €	- €		
Opérations de l'exercice	604 728.90 €	632 133.74 €	154 748.67 €	142 180.92 €		
TOTAUX	604 728.90 €	701 311.44 €	204 468.23 €	142 180.92 €		
Résultats de clôture		96 582.54 € -	62 287.31 €	- €		34 295.23 €
Restes à réaliser			26 550.00 €	63 323.27 €	- €	36 773.27 €
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		96 582.54 €	25 514.04 €			71 068.50 €

Les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus, sont arrêtés.

2- Approbation du Compte de Gestion 2017

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

3- Vote du Budget Primitif 2018

Le budget primitif, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	606 325.00 €	696 794.50 €	231 836.81 €	141 367.31 €
Opérations d'ordre	90 469.50 €			90 469.50 €
TOTAL	696 794.50 €	696 794.50 €	231 836.81 €	231 836.81 €

4- Affectation du résultat de fonctionnement 2017

L'excédent comptable de l'exercice 2017 est affecté de la façon suivante :

- pour **71 068,50 €** en report à nouveau inscrit à la rubrique 002 du budget, **excédent de fonctionnement reporté**,
- pour **25 514,04 €** au financement des mesures d'investissement (**compte 1068**)

5 – Vote des taux des taxes locales – Exercice 2018

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et les reconduire à l'identique, soit :

Taxe d'habitation =	13.89 %
Foncier bâti =	17.77 %
Foncier non bâti =	41.54 %

6- Création d'une régie de recettes

Création d'une régie de recettes, afin d'encaisser les diverses recettes générées par les manifestations communales.

7- Avenant au contrat de location du logement communal du Cercle (1^{er} étage)

Conclusion d'un avenant au contrat de location initial, pour mise en application d'une provision mensuelle pour charge de gaz.

Fait à Coimères, le 16 avril 2018